

DÉPARTEMENT
ALLIER
ARRONDISSEMENT
MONTLUÇON
COMMUNE
LA PETITE MARCHE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU LUNDI 4 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux, le lundi quatre avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA PETITE MARCHE dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Absent excusé : RODIGUES DO CARMO Eric

Procuration : AUCOUTURIER Marie Ange

Présents : DEVEAUX Olivier, IMBERT Didier, LAMERRE Hervé, LAROCHE Patrick, MOLINA Pierre, NORRE Bernadette, DUCHIER Laurent, TRIPIER Roger, LAMERRE Hervé

Secrétaire de séance : MOLINA Pierre

Date de convocation : 28 mars 2022

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire,

- COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021:

Le maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2021. Il présente ce document au vote du conseil.

Après en avoir délibéré le conseil adopte à l'unanimité le compte de gestion 2021

- COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Le maire présente au conseil municipal le compte administratif 2021. Il procède à la signature du document et donne la parole à Roger TRIPIER 1er adjoint avant de se retirer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif 2021.

- AFFECTATION DES RESULTATS 2021 :

Le maire présente au conseil municipal l'affectation des résultats 2021. La section fonctionnement présente un excédant de 18029,11 €. La section investissement présente un excédant de 14320,96 €. Il présente ce document au vote de l'ensemble du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité l'affectation du résultat tel que présentée par le maire.

- TAUX D'IMPOSITION 2022 :

Le maire propose au conseil municipal de ne pas modifier les taux d'imposition fonciers pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré le conseil adopte à l'unanimité la proposition du maire de ne pas modifier les taux pour l'année 2022.

- SUBVENTIONS 2022 :

Le maire propose au conseil municipal de ne pas attribuer de subventions aux associations pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

- CONVENTION SDE 03 :

Le maire expose au conseil municipal la convention d'achat d'énergie proposée par le SDE 03 et le projet de renouvellement de cette convention pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

- TRANSPORTS SCOLAIRES :

Le maire expose au conseil municipal les nouveaux tarifs de transports scolaires transmis par MONTLUCON Communauté et la possibilité qui est offerte aux communes de rembourser les familles du montant de la carte de transport scolaire sachant que MONTLUCON communauté s'est engagée par délibération à nous rembourser du montant engagé.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité cette proposition de rembourser la carte à hauteur de 65 € pour les familles ayant inscrit leurs enfants sur un établissement scolaire de MONTLUCON communauté.

- LOCATION TERRAINS COMMUNAUX A M. GROUY :

Le maire expose au conseil municipal la demande qui a été formulée par M. GROUY Nicolas de louer les parcelles communales initialement louées à son grand père Gérard BOUGEROL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer le contrat relatif à cette location.

- ENDURO DE VILLEBRET :

Le maire informe le conseil municipal que monsieur BARRET, président du moto club de VILLEBRET, a sollicité l'autorisation d'emprunter des chemins communaux lors de la course d'enduro prévue le 3 juillet 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à la majorité absolue (Une voix contre – Une abstention) le passage de l'épreuve conformément à la demande de l'organisateur.

- CONVENTION CEGELEC :

Le maire expose au conseil municipal la demande de convention déposée par les services de CEGELEC concernant l'implantation d'un boîtier EDF sur le terrain communal au lieu dit La Caborne dans le cadre du branchement d'un bâtiment solaire appartenant à M. DUCHIER.

Laurent DUCHIER, concerné dans ce dossier n'a pas pris part au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité que le maire signe la dite convention.

- QUESTIONS DIVERSES :

Le maire expose au conseil municipal la demande formulée par M. PANNETIER demeurant « Les Fayes ». L'intéressé souhaite régulariser la situation du terrain communal situé devant son habitation et dont il dispose depuis une cinquantaine d'années sans que ce terrain lui appartienne. Des démarches seront entreprises dans ce sens par M PANNETIER. Le conseil municipal sera tenu au courant de l'évolution du dossier.

- Tour de permanence pour les élections présidentielles de dimanche 10 avril. RODRIGUES, LAROCHE, DEVEAUX en première partie. IMBERT et MOLINA en seconde partie, TRIPPIER, NORRE et DUCHIER en dernière partie.

La séance est levée à 22H15.

Le maire Didier IMBERT

